

# PARMAIN

LA COMMUNE TRÈS EN RETARD SUR LA LOI SRU

## Le cercle des HLM virtuels...

Roland Guichard, maire de Parmain, devra construire environ 300 logements HLM pour se mettre en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

**P**armain est une des cités résidentielles les plus recherchées du Val-d'Oise, en raison de son exposition et de son ensoleillement très plaisants, encore plus agréables que L'Isle-Adam. Et une aimable rivalité entre les deux villes ne tourne pas forcément à l'avantage de la plus grande. Dans la cité d'Axel Poniatowski, le revenu moyen des habitants est de 30 % supérieur à la moyenne du Val-d'Oise. Chez son collègue et ami Roland Guichard, le revenu est supérieur de 30 %... à celui de L'Isle-Adam !

C'est dire si les Parminois sont des gens fortunés et bien logés. Les belles villas et leurs parcs arborés de la fin du XIXe siècle s'arrachent pour des fortunes. Quand aux rares terrains disponibles, ils sont vendus dès leur commercialisation. C'est le cas par exemple du lotissement de la Fontaine (8 parcelles) à l'entrée de la rue du Maréchal-Joffre qui conduit à Jouy-le-Comte. Le niveau des impôts locaux est un peu élevé, mais c'est le prix à payer pour une commune qui ne dispose d'aucune véritable zone d'activités et de peu de commerces.

Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes sans la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dit « loi SRU ». Votée le 13 décembre 2000, elle impose

aux communes d'Ile-de-France de plus de 1 500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux dans leur parc. Avec un objectif précis : atteindre ce taux d'ici 2022. Les villes qui ne respectent pas la loi subissent une taxe de 153 euros par logement social « manquant ». Et le préfet peut doubler la taxe s'il constate que dans les communes, plutôt que de répondre à la loi SRU, les élus font peu d'efforts pour se mettre « de niveau ».

### Lobbying des riches

Édictée sous le gouvernement Jospin, cette loi a été confirmée par Jean-Pierre Raffarin et Jacques Chirac, malgré un intense lobbying des villes riches et résidentielles.

À Parmain, Roland Guichard, maire et conseiller général, voudrait bien, lui se « mettre à niveau » et il l'a rappelé lors de la récente cérémonie des vœux. Mais le retard accumulé est immense : Parmain ne dispose actuellement que d'un parc de logements sociaux représentant... 4,8 % de l'ensemble. Le nombre total de foyers approche 2 000. Il faudrait donc près de 400 logements sociaux, alors qu'il n'y en a qu'une centaine !

« Nous avons consulté la direction départementale de l'Équipement et les organismes sociaux



Le lotissement « La Fontaine » : encore une occasion ratée pour construire quelques logements sociaux.

pour trouver où construire tous ces logements, mais ça paraît difficile, car il ne reste que très peu de terrains disponibles », se désole la secrétaire générale de la mairie.

« Parmain, ville généreuse, est à la traîne en matière de logements sociaux, reconnaît Roland Guichard. 290 logements restent à mettre en chantier d'ici 2020 - Il faudra bien sûr, sinon les faire tous, du moins donner une preuve de notre bonne volonté, de notre bon vouloir. La morale nous le commande. La loi nous y oblige. »

Pour le visiteur, Parmain paraît en proie à une véritable fièvre de lotissements et de constructions, mais ce n'est qu'une apparence, car les chantiers font spectacle dans cette étroite bande urbanisée le long de l'Oise. En réalité, les quelques lotissements compensent à peine plus que le vieillissement de la population, qui réduit la taille des ménages. Au recensement de 1990, on comptait 5 166 habitants, et seulement deux cents de plus en 1999 : 5 345 Parminois. « Nous attendons les derniers chiffres du recensement qui vient d'être effectué, mais il est probable que nous n'aurons gagné qu'une centaine d'habitants en six ans », calcule la secrétaire générale de mairie.

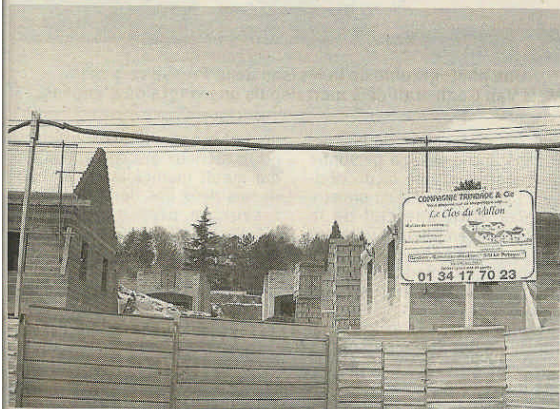
Il est donc encore plus difficile dans cette ville de plus en plus âgée et de plus en plus résidentielle de « placer » quelques résidences sociales. Roland Guichard espère des opérations ponctuelles : « Nous avons des possibilités annexes à l'image de ce qui a été fait en 1997 au 132 rue Foch avec la résidence sociale et la création de 14 chambres d'accueil pour les plus défavorisées. »

C'est la raison pour laquelle le maire a préempté une partie de l'ancienne propriété de la congrégation des Sœurs située rue du Maréchal Foch « avec, en arrière pensée, l'installation d'une nouvelle résidence d'accueil des mères abandonnées, délaissées, des femmes battues.

Ce serait, je pense, un juste retour des choses, pour ce bâtiment jadis donné à cette congrégation pour subvenir aux difficultés des plus démunis. », espère Roland Guichard.

On reste loin, cependant, des quelque 300 logements sociaux « manquants ». À Parmain, le cercle des riches poètes champêtres est loin de disparaître, mais le cercle des HLM non apparus ne cesse, lui, de s'élargir...

Jean-François DUPAQUIER



Le lotissement « Le clos du Vallon » : toujours pas de logements sociaux à l'horizon...